



AIDES A L'EQUIPEMENT ET A L'INSTALLATION

4-1 – PRET D'EQUIPEMENT MENAGER

Quelle aide ?	Des prêts sans intérêt destinés à des achats d'équipement ménager réalisés chez un commerçant ou auprès d'une association, à l'exclusion d'opérations entre particuliers et sur internet.								
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• Voir conditions générales.• Pour faciliter l'accueil de son(s) enfant(s), le parent non gardien, résidant en Dordogne, peut prétendre à cette aide :<ul style="list-style-type: none">- s'il est du régime général ou assimilés- s'il a un QF ≤ à 800 € (recalcul avec les enfants accueillis)- si l'enfant est à charge au sens des prestations de l'autre parent								
Conditions d'attribution	Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF.								
Nature de l'équipement de 1ère nécessité	<ul style="list-style-type: none">• sèche-linge• réfrigérateur• congélateur• lave-linge• gazinière ou cuisinière ou plaque de cuisson et/ou four• lave-vaisselle• micro-ondes• aspirateur <p><i>NB : le nombre de chacun de ces articles est limité à UN.</i></p>								
Montant de l'aide	600 € maximum. Le prix de chaque article ne devra pas dépasser 1200 € TTC.								
Modalités de remboursement	<table><thead><tr><th>Q.F.</th><th>Mensualité</th></tr></thead><tbody><tr><td>0 à 400 €</td><td>30 €</td></tr><tr><td>401 € à 550 €</td><td>33 €</td></tr><tr><td>551 € à 800€</td><td>39 €</td></tr></tbody></table> <p>En cas de remboursement anticipé d'un prêt, un nouveau prêt pour le même équipement ne peut être accordé avant le délai d'un an.</p>	Q.F.	Mensualité	0 à 400 €	30 €	401 € à 550 €	33 €	551 € à 800€	39 €
Q.F.	Mensualité								
0 à 400 €	30 €								
401 € à 550 €	33 €								
551 € à 800€	39 €								
Décision	Délégation service.								
Paiement	<ul style="list-style-type: none">• au fournisseur• l'achat doit être réalisé dans un délai de deux mois suivant l'attribution du prêt								